

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°16

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Lauqué présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Convention de mise à disposition de locaux sis avenue de la Légion Tchèque au profit de l'association Toit Pour Tous.

L'association Toit Pour Tous contribue à faciliter le logement des personnes défavorisées. A ce titre, elle a reçu un agrément de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques pour la mise en œuvre du plan départemental en faveur du logement des publics en difficulté (familles, bénéficiaires du RMI et personnes handicapées).

Elle remplit un rôle de médiation entre bailleurs privés et travailleurs modestes, exerce une intermédiation locative, fait l'avance de frais, assiste les requérants dans la procédure du droit au logement opposable, aide à l'installation dans les lieux et informe les demandeurs et bailleurs privés. A ce titre, l'association Toit Pour Tous loue et gère des appartements, dont un certain nombre sur le territoire de la commune de Bayonne et emploie une salariée à temps plein.

Au vu des charges supportées par cette structure et des faibles moyens financiers dont elle dispose, l'association Toit Pour Tous a demandé à la commune de lui consentir une mise à disposition de locaux à titre gratuit en vue de lui permettre de pérenniser ses activités.

Compte tenu du but poursuivi par l'association et de l'intérêt local des activités qu'elle mène, la Ville a décidé de lui apporter son soutien, avec la mise à disposition de locaux (situés au 2^e étage de l'immeuble 13 avenue de la Légion Tchèque) d'une superficie de 80 m² ainsi que d'un garage de 12 m² environ.

Cette mise à disposition à titre gratuit sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le bénéficiaire supportera les charges liées à l'occupation (abonnements, fluides,...).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Toit Pour Tous, le contrat de mise à disposition, ci annexé, reprenant les conditions ci-dessus énoncés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.